



Direction de l'intérieur et de la justice  
Office du registre du commerce du canton de Berne

Poststrasse 25  
3071 Ostermundigen  
+41 31 633 43 60  
hrabe@be.ch  
www.hrabe.ch

## Société anonyme: modifications générales

Raison de commerce (conformément à l'inscription au registre du commerce)

Siège (conformément à l'inscription au RC)

N° IDE (conformément à l'inscription au RC)

CHE-

1. Nouvelle raison de commerce

2. Nouveau siège

3. Nouveau domicile

Locaux propres:

Adresse de domiciliation (c/o):

4. Autre nouvelle adresse, le cas échéant

5. Radiation de l'adresse suivante

6. Nouvelle date des statuts

7. Nouveau but

**8. Nouveau capital-actions**

--

**9. Nouveaux apports effectués**

--

**10. Nouvelles actions**

Nombre, type, valeur nominale:	Actions privilégiées
Nombre, type, valeur nominale:	Actions à droit de vote privilégié

**11. Nouveaux droits de préférence, le cas échéant**

Les actions privilégiées accordent des droits de priorité en termes de	dividendes produit de la liquidation droit de souscription
--	--

**12. Nouveau capital-participation**

--

**13. Nouveaux apports effectués**

--

**14. Nouveaux bons de participation**

Nombre, type, valeur nominale:	Bons de participation privilégiés
Nombre, type, valeur nominale:	

**15. Bons de participation privilégiés, le cas échéant**

Les bons de participation privilégiés accordent des droits de priorité en termes de	dividendes produit de la liquidation droit de souscription
---	--

**16. Nouvelle restriction à la transmissibilité**

La transmissibilité des actions nominales est restreinte en vertu des statuts.
La transmissibilité des bons de participation nominaux est restreinte en vertu des statuts.

**17. Nouvelles actions au porteur et/ou nouveaux bons de participation au porteur**

La société a coté en bourse des droits de participation; elle est par conséquent habilitée à détenir des actions au porteur ou des bons de participation au porteur.
La société a émis la totalité des actions au porteur ou des bons de participation au porteur sous forme de titre intermédiés au sens de la loi sur les titres intermédiés. Elle est donc habilitée à détenir des actions au porteur ou des bons de participation au porteur.

**18. Nouveaux bons de jouissance, le cas échéant**

Nombre:	Droits:
---------	---------

**19. Nouvelles communications aux actionnaires**

--

**20. Nouveaux organes de publication**

FOSC	Autres:
------	---------

**21. Nouvel organe de révision ou nouvelle renonciation au contrôle restreint**

Nom/raison de commerce de l'organe de révision:	Numéro IDE:
Selon la déclaration du _____, il a été renoncé au contrôle restreint.	

**22. Augmentation du capital**

Augmentation ordinaire du capital avec libération en espèces
Augmentation ordinaire du capital par conversion de fonds propres
Augmentation ordinaire du capital par compensation
Augmentation ordinaire du capital par apport en nature et/ou reprise de biens
Réalisation de l'augmentation du capital avec libération en espèces, qui a été approuvée
Réalisation de l'augmentation du capital par conversion de fonds propres, qui a été approuvée
Réalisation de l'augmentation du capital par compensation, qui a été approuvée
Réalisation de l'augmentation du capital par apport en nature et/ou reprise de biens, qui a été approuvée
Augmentation conditionnelle du capital
L'assemblée générale a décidé, le _____ une augmentation approuvée du capital avec un renvoi aux statuts pour les détails.
L'assemblée générale a décidé, le _____ une augmentation conditionnelle du capital avec un renvoi aux statuts pour les détails.
Abrogation de la disposition statutaire concernant le capital approuvé
Abrogation de la disposition statutaire concernant le capital conditionnel

**23. Nouveaux apports en nature et/ou reprise de biens**

--

**24. Nouvelle compensation**

--

**25. Contenu et valeur d'avantages particuliers, le cas échéant, conformément aux nouveaux statuts**

--

**26. Réduction du capital**

Réduction ordinaire du capital
Réduction du capital par suite de pertes
Réduction et augmentation simultanée du capital au montant actuel ou à un montant plus élevé

**27. Fusion**

--

**28. Scission**

--

**29. Transformation**

--

**30. Transfert de patrimoine au sens de la loi sur la fusion**

La société transfère, conformément au contrat de transfert du patrimoine du

Date

des actifs d'un montant de  
et des passifs (capitaux de tiers) de

Montants

à l'entité juridique suivante:

Raison de commerce/nom

Siège

N°IDE

Contre-prestation

--

**31. Dissolution**

La société a été dissoute, conformément à la décision de l'assemblée générale du
--

**32. Inscription de nouvelles personnes ou changements concernant les personnes inscrites**

Nom de famille<sup>1</sup>

Prénom<sup>2</sup>

Prénom usuel, diminutif ou nom(s) d'artiste<sup>3</sup>

Sexe / titres universitaires<sup>4</sup>  

m	f	Dr	Prof.
---	---	----	-------

Lieu d'origine ou nationalité<sup>5</sup>

Domicile

Fonction<sup>6</sup>

Droit de signature<sup>7</sup>

Inscription

Modification

Nom de famille<sup>1</sup>

Prénom<sup>2</sup>

Prénom usuel, diminutif ou nom(s) d'artiste<sup>3</sup>

Sexe / titres universitaires<sup>4</sup>  

m	f	Dr	Prof.
---	---	----	-------

Lieu d'origine ou nationalité<sup>5</sup>

Domicile

Fonction<sup>6</sup>

Droit de signature<sup>7</sup>

Inscription

Modification

<sup>1</sup> Le nom de famille à inscrire est celui qui figure sur la pièce d'identité officielle de la personne.

<sup>2</sup> Si la personne porte plusieurs prénoms, seul(s) celui ou ceux devant être publié(s) doit ou doivent être fourni(s).

<sup>3</sup> L'indication est facultative et ne doit donc être fournie que dans le cas où un éventuel prénom usuel, diminutif ou nom d'artiste doit être publié.

<sup>4</sup> Les titres universitaires doivent s'accompagner d'une attestation (p. ex. légalisation ou copie du diplôme universitaire).

<sup>5</sup> Inscrire le lieu d'origine pour les citoyens suisses et la nationalité pour les ressortissants étrangers

<sup>6</sup> A indiquer obligatoirement pour l'associé ou l'associée; dans les autres cas, il est possible d'inscrire «sans fonction».

<sup>7</sup> Des signatures individuelles ou collectives ainsi que des procurations individuelles ou collectives sont possibles.

**33. Radiation de personnes inscrites**

---

Nom de famille

Prénom

Prénom usuel, diminutif ou nom(s) d'artiste

Sexe / titres universitaires

m	f	Dr	Prof.
---	---	----	-------

Lieu d'origine ou nationalité

Domicile

Fonction

Droit de signature

---

Nom de famille

Prénom

Prénom usuel, diminutif ou nom(s) d'artiste

Sexe / titres universitaires

m	f	Dr	Prof.
---	---	----	-------

Lieu d'origine ou nationalité

Domicile

Fonction

Droit de signature

---

Nom de famille

Prénom

Prénom usuel, diminutif ou nom(s) d'artiste

Sexe / titres universitaires

m	f	Dr	Prof.
---	---	----	-------

Lieu d'origine ou nationalité

Domicile

Fonction

Droit de signature

---

**34. Pièces justificatives remises**

1. Réquisition d'inscription	9.
2.	10.
3.	11.
4.	12.
5.	13.
6.	14.
7.	15.
8.	16.

**35. Commande d'un extrait du registre du commerce (facultatif)**

Extrait du registre du commerce après la publication dans la FOSC (40 fr.)	Nombre:
Extrait du registre du commerce avant la publication dans la FOSC (120 fr.)	Nombre:

**36. Signature(s) de la ou des personnes requérant l'inscription**

-----  
[ ]

Nom / prénom (en caractères d'imprimerie)

-----  
[ ]

Nom / prénom (en caractères d'imprimerie)

**37. Signature de la ou des nouvelle(s) personne(s) disposant du droit de signature**

-----  
[ ]

Nom / prénom (en caractères d'imprimerie)

-----  
[ ]

Nom / prénom (en caractères d'imprimerie)

***Les nouvelles personnes disposant du droit de signature ci-dessus doivent signer personnellement auprès de l'Office du registre du commerce, en présentant un passeport, une carte d'identité ou un titre de séjour suisse valables (art. 21, al. 1, lit. a ORC). Si la signature est déposée comme pièce justificative, sur papier, elle doit être légalisée par un officier public (art. 21, al. 1, lit. b, ch. 1 ORC). Les légalisations auxquelles il a été procédé à l'étranger seront munies d'une surlégalisation ou d'une apostille.***

**Coordonnées**

*La présente feuille ne constitue pas une pièce justificative pour l'inscription au registre du commerce. Veuillez la remettre séparément (non imprimée ou remplie en recto verso) afin que les indications ne soient pas soumises à la publicité du registre du commerce.*

**Adresse postale de livraison**

**Adresse électronique de livraison**

**Adresse de facturation des émoluments**

**Coordonnées de la personne à contacter  
(questions, etc.)**